Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_106-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE , BONNET, BRIANTAIS, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
29 juin 2023
Acte n° **2023-106**

Absent(s) représenté(s) :
Mme MARNAC a donné procuration à Mme ROUER
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
M. CANILLO a donné procuration à M. RIVIER
M. FRANCHINA a donné procuration à M. SÉVERAC
M. LORRAIN a donné procuration à M. FÉDOU
M. PILET a donné procuration à Mme BOBO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
27

Secrétaire de séance : Mme STEMER Sophie

Date de la convocation :
22 juin 2023

Thème : 8.9 - CULTURE

Objet : Actualisation de la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque

M. BARBA Jean-Luc, conseiller délégué à la Culture, rappelle au Conseil Municipal que la tarification relative à la ludothèque, la médiathèque et la médiathèque-ludothèque est actuellement appliquée conformément à la délibération du 23 septembre 2020 (*n° 2020-155*).

Aussi, il propose au Conseil Municipal d'actualiser cette tarification à compter du 1er septembre 2023 principalement pour les tarifs suivants :

- Concours de puzzle : proposition de noter la notion d'équipe et non de binôme, et de passer à 20 € par équipe.
- Proposition de gratuité pour l'accueil et les animations proposées dans les locaux municipaux ou dans la Résidence "Le Sorbier".
- De manière plus générale, les tarifs pour les adhérents extérieurs ont été augmentés

La nouvelle tarification relative à la ludothèque, la médiathèque et la médiathèque-ludothèque serait donc la suivante :

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_106-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2023 – acte n° 2023-106 – page 2/6
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Actualisation de la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque

PRESTATIONS	TARIFS APPLICABLES	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES
MÉDIATHÈQUE		
Fonsorbais		
tarif individuel	0,00 €	
tarif famille (durée 12 mois)	0,00 €	
tarif pour : • étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant • apprentis, sur présentation d'une attestation ou de la carte d'apprentissage • bénéficiaires du RSA, sur présentation de l'attestation de la CAF • chercheurs d'emploi, sur attestation du Pôle Emploi • personnes handicapées et/ou en institution, percevant l'Allocation pour Adulte Handicapé, sur présentation d'une attestation de la CAF ou de la CRAV (Caisse Régionale de l'Assurance Vieillesse) • personnes bénéficiant du minimum vieillesse	0,00 €	/
tarif enfant	0,00 €	/
tarif pour les associations, collectivités, structures publiques et autres	0,00 €	gratuité pour : crèches, écoles, relais des assistantes maternelles, associations, résidence « Le Sorbier »
tarif pour la résidence « Le Sorbier » Accès libre Animations proposées dans les locaux municipaux ou dans la Résidence « Le Sorbier »	0,00 € 0,00 €	/
tarif pour les Institutions Médico-Éducatives	Non concernées	accès libre et uniquement pendant les heures d'ouverture
tarif pour les assistantes maternelles indépendantes	0,00 €	/
Extérieurs		
tarif individuel	25,00 €	/
tarif famille (durée 12 mois)	35,00 €	/

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_106-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2023 – acte n° 2023-106 – page 3/6
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Actualisation de la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque

PRESTATIONS	TARIFS APPLICABLES	OBSERVATIONS PARTICULIERES
tarif réduit : • étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant • apprentis, sur présentation d'une attestation ou de la carte d'apprentissage • bénéficiaires du RSA, sur présentation de l'attestation de la CAF • chercheurs d'emploi, sur attestation du Pôle Emploi • personnes handicapées et/ou en institution, percevant l'Allocation pour Adulte Handicapé, sur présentation d'une attestation de la CAF ou de la CRAV (Caisse Régionale de l'Assurance Vieillesse) • personnes bénéficiant du minimum vieillesse	10,00 €	/
tarif enfant	10,00 €	/
tarif pour les associations, collectivités, structures publiques, les instituts Médico-Éducatifs et autres	20,00 € la séance	1 séance d'1 h, avec une bibliothécaire durant les heures de fermeture
	35,00 € l'accès	accès libre uniquement durant les heures d'ouverture durée 12 mois
tarif pour les assistantes maternelles indépendantes extérieures	35,00 €	/
Personnel communal domicilié dans d'autres communes	0,00 €	/
Retard pour la restitution des documents empruntés		
A partir d'une semaine de retard	Suspension du prêt	/
A partir de trois semaines de retard	1,00 € par jour de retard	/

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_106-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2023 – acte n° 2023-106 – page 4/6
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Actualisation de la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque

PRESTATIONS	TARIFS APPLICABLES	OBSERVATIONS PARTICULIERES
LUDOTHÈQUE		
Fonsorbais		/
adhésion famille (durée 12 mois)	0,00 €	nécessaire pour le jeu sur place
carte de 10 cases pour le prêt de jeux pour 3 semaines et pour les animations (journée, demi-journée, …) et ateliers	0,00 €	sans durée de validité – le décompte des cases se fera conformément au règlement de la ludothèque
tarif pour la résidence « Le Sorbier » Accès libre Animations proposées dans les locaux municipaux ou dans la Résidence « Le Sorbier »	0,00 € 0,00 €	/
tarif pour les Institutions Médico-Éducatives	Non concernées	/
tarif pour les assistantes maternelles indépendantes (prêt limité à 1 jeu pour 4 enfants maximum, enfants de Fonsorbes ou non)	0,00 €	/
Extérieurs		
adhésion famille (durée 12 mois)	45,00 €	nécessaire pour le jeu sur place
carte de 10 cases pour le prêt de jeux pour 3 semaines et pour les animations (journée, demi-journée, …) et ateliers	15,00 €	sans durée de validité – le décompter des cases se fera conformément au règlement de la ludothèque
tarif pour les assistantes maternelles indépendantes extérieures (prêt limité à 1 jeu pour 4 enfants maximum, payant même avec des enfants de Fonsorbes.	45,00 €	/
tarif pour les associations, collectivités, structures publiques, les instituts Médico-Éducatifs et autres	20,00 € la séance	1 séance d'1 h, accès libre durant les heures de fermeture
	35,00 € accès	accès libre uniquement durant les heures d'ouverture durée 12 mois
Personnel communal domicilié dans d'autres communes	0,00 €	/
Concours de puzzle pour Fonsorbais et Extérieurs		
• en équipe • 100 à 200 pièces	20,00 € par équipe 5,00 € par enfant	/

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_106-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2023 – acte n° 2023-106 – page 5/6
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Actualisation de la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque

PRESTATIONS	TARIFS APPLICABLES	OBSERVATIONS PARTICULIERES
LUDOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE		
Fonsorbais		
1 adhésion famille (durée 12 mois)	0,00 €	/
tarif pour les assistantes maternelles indépendantes (à la ludothèque : prêt limité à 1 jeu pour 4 enfants maximum, enfants de Fonsorbes ou non)	0,00 €	/
tarif pour les Institutions Médico-Éducatives (durée 12 mois)	0,00 €	accès libre et uniquement pendant les heures d'ouverture
tarif pour la résidence « Le Sorbier » Accès libre Animations proposées dans les locaux municipaux ou dans la Résidence « Le Sorbier »	0,00 € 0,00 €	/
Extérieurs		
1 adhésion famille (durée 12 mois)	70,00 €	/
tarif pour les assistantes maternelles indépendantes (à la ludothèque : prêt limité à 1 jeu pour 4 enfants maximum, enfants de Fonsorbes ou non)	70,00 €	/
tarif pour les Institutions Spécialisées, Médico-Éducatives (durée 12 mois)	65,00 €	accès libre et uniquement pendant les heures d'ouverture
Personnel communal domicilié dans d'autres communes	0,00 €	/
Perte de la carte d'adhésion		
Édition d'une nouvelle carte	5,00 €	applicable depuis le 01/01/15

Entendu l'exposé M. BARBA Jean-Luc, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas :	3 (*Mme BOBO et MM. BONNET et PILET*)

ARTICLE 1 : approuve de modifier la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque, et ce à compter du 1er septembre 2023.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

.../...

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 05/07/2023
ID : 031-213101876-20230629-2023_106-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2023 – acte n° 2023-106 – page 6/6
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Actualisation de la tarification médiathèque, ludothèque et médiathèque-ludothèque

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

La Secrétaire de Séance
STEMER Sophie

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 05 JUIL. 2023